

BILAN DE LA CONSULTATION des Personnes Publiques Associées				modification simplifiée n°1 du PLU - Commune de Grasse	
STRUCTURE	NOTIFICATION MODIFICATION PLU CONSULTATION	DATE DE RECEPTION PPA	REPONSES	OBSERVATIONS DE LA COMMUNE	
Architecte des Bâtiments de France	01/03/2019	18/04/2019	le 18/04/2019: avis favorable aux objectifs de cette modification simplifiée. S'interroge sur la pérennisation du nuancier de traitement des façades présenté page 56 du règlement d'urbanisme et recommande la mise à l'étude d'une nouvelle palette plus pertinente dans ses préconisations chromatiques	pas de données nouvelles disponibles - règlement inchangé pour cette procédure de modification simplifiée n°1 du PLU	
DDTM - Mr Castel	01/03/2019	06/03/2019	pas de réponse		
DDTM - Mr Porchier	01/03/2019	06/03/2019	pas de réponse		
DDTM - Pôle Agricole et Rural	02/03/2019	24/04/2019			
Préfecture de Nice	01/03/2019	11/04/2019	11/04/2019: demande de correction quant à la cohérence entre les pièces / justification de la notice de présentation / actualisation de l'extrait de zonage p.6 / complément PT2 sur la carte SUP / cohérence des emplacements réservés - 24/04/2019: complément d'avis - rectification d'une partie de l'avis initial: conformité d'avec la CDPENAF	l'ensemble des préconisations a été repris	
Sous-Préfecture	01/03/2019	05/03/2019	pas de réponse		
Chambre d'Agriculture	01/03/2019	18/03/2019	18/03/2019: avis favorable. Interrogation quant à la nécessité et la pertinence de l'ouverture à l'urbanisation du secteur Clavary. En effet, une activité touristique basée sur la culture de safran (projet présenté en CDPENAF) peut vraisemblablement être considérée comme agrotouristique. Elle pourrait donc a priori être développée en zone agricole et, si nécessaire, faire l'objet d'un STECAL	pas d'évolution sur ce sujet à l'occasion de cette modification simplifiée qui ne concerne que la reprise d'erreurs matérielles graphiques et rédactionnelles	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	02/03/2019	19/03/2019	19/03/2019: avis favorable	OK RAS	
Conseil Régional (Transports)	01/03/2019	05/03/2019	Pas de réponse		
Conseil Régional	01/03/2019	18/03/2019	MRAE du 03/05/2019 : le projet de la modification simplifiée N°1 n'est pas soumis à évaluation environnementale	OK RAS	
Conseil Départemental	02/03/2019	27/03/2019	27/03/2019: avis favorable à la modification simplifiée N°1	OK RAS	
Scot Cassa	01/03/2019	07/03/2019	Pas de réponse		
Parc Naturel Régional des Préalpes	01/03/2019	02/05/2019	02/05/2019: avis favorable	OK RAS	
Centre Régional de la Propriété Forestière	01/03/2019	pas eu retour de IAR signé	Pas de réponse		
Chambre du Commerce et de l'Industrie	01/03/2019	21/03/2019	21/03/2019: avis favorable	OK RAS	
Mairie de Mousans sartoux	01/03/2019	04/03/2019	Pas de réponse		
Mairie de Cabris	01/03/2019	01/03/2019	Pas de réponse		
Mairie de Peymeinade	01/03/2019	05/03/2019	Pas de réponse		
Mairie de St Vallier de Thiev	01/03/2019	06/03/2019	Pas de réponse		
Mairie de Châteauvair de Grasse	01/03/2019	29/03/2019	29/03/2019: avis favorable	OK RAS	
Mairie de La Bar Sur Loup	01/03/2019	07/03/2019	Pas de réponse		
Mairie de Régomas	02/03/2019	25/03/2019	22/03/2019 : avis favorable	OK RAS	
Mairie d'Auribeau sur Siagne	01/03/2019	28/02/2019	pas de réponse		
Communauté d'Agglomération (Transports)	27/02/2019	28/02/2019	a accusé réception		
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse	27/02/2019		a accusé réception		
Communauté d'Agglomération (EPCI en charge du PLU)	27/02/2019	28/02/2019	a accusé réception		
Communauté d'Agglomération (Scot Ouest)	27/02/2019	01/03/2019	a accusé réception		
DREAL PACA	12/03/2019		pas de réponse		

modification simplifiée n°1 du PLU - Commune de Grasse

BILAN DE LA CONSULTATION du Public du 25/03/2019 au 26/04/2019 inclus

dates registre	observations	avis de la commune				
du 25/03/2019 au 19/04/2019 inclus	NEANT					
23/04/2019	M. NAZARIAN: demande la modification du zoom quartier de la p10 de la notice de presentation	demande pertinente prise en compte				
24/04/2019 au 25/04/2019 inclus	NEANT					
26/04/2019	M° GERARD: demande de mise en concordance du texte de l'article DG 26 du reglement avec la délibération du 6/11/2018 sur les zones spuomises au contrôle des divisions foncières	demande pertinente prise en compte				